

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

• **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 011-1982/10/CC

■ Attribution d'une subvention à l'association MedMultimed - Approbation d'une convention.

DDEAIG 10/4502/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et les autres acteurs économiques ont engagé une politique vigoureuse en faveur du développement de la filière du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia : investissement dans le Pôle Media Belle de Mai, participation à des salons de promotion, accueil d'investisseurs, études... et face au constat d'une faible structuration de la filière, il est apparu nécessaire et indispensable de soutenir la création et le fonctionnement d'une association d'entreprises du multimédia destinée à accompagner les professionnels sur les questions de l'information, de l'internationalisation et à faciliter les stratégies partenariales. Cette orientation est confirmée dans le programme de développement économique 2008-2014 de MPM.

L'année 2009 a été difficile pour les entreprises du multimedia, la demande s'est tassée et l'activité a globalement stagné. Les prix et les effectifs n'ont quasiment pas subi de modifications. Parmi elles, les entreprises de conseil en publicité et d'ingénierie informatique ont été plus touchées, les prix et les effectifs ont diminué.

L'association MedMultimed, créée en 2003, rassemble les entreprises du multimédia de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Fin 2009, 87 entreprises étaient adhérentes (augmentation de 14 % par rapport à 2008). Le siège de l'association est sur le Pôle Media Belle de Mai. Son objet est de favoriser les échanges entre entreprises du multimédia afin de développer l'activité économique de ce secteur et les créations d'emplois dans une filière composée majoritairement de petites entreprises. Au-delà de cet objectif majeur, l'association participe activement à l'animation du Pôle Media, aux opérations de prospection et à l'accompagnement des prospects.

MedMultimed est présidée par Philippe Hugon, président de Vinternet, une agence web sur le marketing et le marché du vin.

En 2009, MedMultimed s'est attachée à rendre plus visibles les entreprises de la filière, notamment

- en communiquant sur le label «Certifié MedMultimed» créé en 2008, en participant au Forum Top-Tic organisé le 13 octobre 2009 (26 entreprises, 280 postes à pourvoir, 14 personnes recrutées et 105 personnes pré-recrutées le 13 octobre, 900 visiteurs),
- en lançant le 14 octobre 2009 le portail internet «Métiers MedMultimed» conçu pour favoriser les contacts entre les entreprises et les organismes de formation, pour développer les offres d'emplois (une moyenne de 40 offres), les stages en entreprises (une moyenne de 5 offres)... le site dédié sera opérationnel début 2010,
- en organisant le 14 octobre 2009, une convention d'affaires réservée aux entreprises du multimedia,
- en participant aux salons professionnels (14èmes rencontres de l'Orme à Marseille en mars, Salon Dev Com à Nice en mars, Mêlée Numérique à Toulouse en avril, e-3M en Algérie en avril, 7èmes assises du Net à Marseille en juin, Forum Eco Biz à Nice en octobre) ?
- en signant des conventions avec les associations Fing, Telecom Valley et avec Marseille Innovation et l'Incubateur Belle de Mai, gestionnaires de pépinière et d'incubateur.

MedMultimed a réalisé les premières acquisitions de matériel de haute technologie pour la plate-forme technologique soutenu par la Région et l'Etat, dans le cadre du Pôle de Compétitivité SCS et du PRIDES et qui permettra aux entreprises adhérentes de tester les contenus avant leur mise sur le marché ;

Le plan d'action 2010 vise à renforcer la transversalité entre les membres, à développer les actions collectives, notamment par la mise en œuvre de la plate-forme technologique et de poursuivre les actions engagées dans le référentiel métiers et la formation continue.

Le budget prévisionnel de MedMultimed, pour 2010, s'élève à 263.500 euros, en augmentation de 70 % par rapport à 2009. Cette augmentation du budget est due au recrutement d'un directeur technique chargé d'animer la plate-forme technologique. Cette augmentation est assurée par une progression de 40.000 euros des participations de la Région et du Feder. La part des salaires et charges représente 56,78 % des dépenses.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

Salaires et charges :	149.617 euros
Valorisation du bénévolat:	63.000 euros
Services extérieurs :	26.083 euros
Charges externes :	19.800 euros
Achats :	5.000 euros

Les recettes sollicitées sont constituées par :

Entreprises :	83.000 euros
Région Paca :	75.000 euros
Feder :	75.000 euros
MPM :	15.000 euros
Département 13 :	7.000 euros
Euroméditerranée :	3.500 euros

La part prise en charge par les entreprises s'élève à 32,1 % du montant des recettes.

Il est proposé au Conseil de Communauté de participer, au titre de l'année 2010, à l'animation de la filière multimédia en apportant à l'association MedMultimed, une subvention de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros (augmentation de 2.000 euros par rapport à 2009) dont les modalités de versement sont définies dans la convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que la filière des industries du contenu regroupant les entreprises du cinéma et de l'audiovisuel constitue pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de réelles opportunités de développement,
- Que la dynamique de cette filière souffrait du manque de structuration collective des entreprises et de la faiblesse des services et outils d'animation offerts aux acteurs privés,
- Que la proposition de l'association MedMultimed qui regroupe 87 entreprises, apporte une réponse satisfaisante à ces besoins en développant la mise en réseau des entreprises autour de projets communs,

- Que l'implantation de l'association MedMultimed sur le Pôle Media Belle de Mai valorise l'offre immobilière et concourt à la qualité de l'environnement du lieu.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 15.000 euros, à l'association MedMultimed.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'association MedMultimed.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine : Chapitre 65 - article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 - Sous Politique B320.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI